

# PROCÈS VERBAL

## COMITÉ SYNDICAL

### DU CIOL

### DU 09 JUIN 2021

CS N° 2021-02

**ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL :**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi neuf juin, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures au siège social, quinze rue Joseph Cazautets 87170 ISLE

- Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente : 2021-01 du 05-02-2021.
- Délibération fixant les modalités d'exercice d'une activité accessoire
- Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le CDG 87.
- Réductions sur 3eme trimestre 2020-21 -remboursements-avoirs.
- Modification de la périodicité des cotisations adhérents et modification du règlement intérieur en conséquence. (Annexe 1)
- Admission en non-valeur.

➤ Questions diverses :

Prolongation des cours du 07 au 09 juillet.

Propositions d'ajustement de certains cours du CIOL (Annexe 2).

Prévision d'une date pour une réunion du CS mois d'août pour la délibération des contrats CDD et heures professeurs.

Point RH : demande d'augmentation des heures de titulaire (1h00) de Maëlle Bousquet et revalorisation d'échelon des CDI de Ludovic Nagy et Christine Leveque.

Don d'une Batterie Staga complète par M. Wurtz Daniel de Bosmie.

Point sur la fête de la musique.

Date de convocation du Conseil Syndical : 26 mai 2021

Présents : Mme Aline COUDERT, M. Karl PERIGAUD, M. Jean-Michel ICOULZAN, M. Gilles BEGOUT, Mme Emilie RABETEAU, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL M. Pierre COLOMBET.

Excusés : Mme Céline JALLAIS, Mme Viviane RAFFIER, M. Florian CAMPOURCY.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance

| Membres du CS | Titulaires : 6 | Suppléants : 6 |
|---------------|----------------|----------------|
| Présents      | 5              | 4              |
| Votants       | 5              | 1              |

Assistent également à cette réunion à titre consultatif, le Directeur Pédagogique, la Directrice Administrative et Financière, la Coordinatrice du Conservatoire.

M. Gilles BEGOUT, Président du CIOL, anime la réunion.

## 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL 2020-01 DU 05 FEVRIER 2021 :

Le Procès-verbal du Comité syndical 2021-01 est approuvé à la majorité absolue des membres présents

## 2 – DELIBERATION FIXANT LES MODALITE D'EXERCICE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret n°2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique,

CONSIDERANT la nécessité de recruter un/une Directeur/rice Administratif/ve et Financier/ère auprès du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest Limoges qui se verra confier des missions d'accompagnement et d'expertise,

CONSIDERANT que les fonctions exercées ne suffisent pas à elles seules à occuper un agent à temps plein et de façon permanente, et satisfont aux conditions fixées par la législation susvisée,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire de la Commune d'Isle, en sa qualité d'employeur principal a autorisé Madame Cécile BRAUGE-DELAIRE, Directrice Générale des Services de la Commune a exercé une activité accessoire de Directrice Administrative et Financière auprès du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest Limoges,

Le Président propose :

De créer l'activité accessoire de Directrice Administrative et Financière auprès de M. le Président, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, afin d'assurer les missions d'accompagnement et d'expertise sur :

- Prospective et Préparation Budgétaire ;
- Suivi Budgétaire ;
- Pilotage Comptable et Ressources Humaines ;
- Suivi Administratif ;
- Tout sujet ou dossier particulier confié par le Président et le Comité Syndical.

De recruter Madame Cécile BRAUGE-DELAIRE, Directrice Générale de Services de la Commune d'Isle, fonctionnaire territorial, en qualité de Directrice Administrative et Financière.

A ce titre, Madame Cécile BRAUGE-DELAIRE sera recrutée dans le cadre d'une activité accessoire, évaluée à 2 heures par semaine, exercée en dehors de ses heures de service au titre de son activité principale et bénéficiera d'une indemnité forfaitaire annuelle.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la décision portant création et fixant les conditions d'exercice d'une activité accessoire et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 3 – CONVENTION DE GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL AVEC LE CENTRE DE GESTION 87 :

Le Président, expose au Comité Syndical qu'il convient de prévoir les modalités de gestion du contrat d'assurance qui vient d'être conclu avec SOFAXIS/CNP pour les risques statutaires du personnel.

Le Centre de Gestion peut assurer cette gestion dans le cadre des missions facultatives que les collectivités qui lui sont affiliées peuvent lui confier en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Président propose au Comité syndical de demander au Centre de Gestion d'assurer cette mission et de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités et dont il donne lecture.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à la majorité absolue :

- de demander au Centre de Gestion d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec SOFAXIS/CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel selon les modalités pratiques et financières décrites par convention,
- d'autoriser le Président à signer la convention de gestion avec le CDG 87 qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 ans.

### 4 – REDUCTIONS ET REMBOURSEMENTS SUR LA FACTURATION 2020-2021 ET AVOIRS SUR L'ANNEE TARIFAIRE 2021-22 :

L'Etat d'urgence sanitaire dû à la pandémie de la COVID19 a entraîné un arrêt total des enseignements en présentiel durant la période du deuxième confinement et une reprise partielle du présentiel pour certains enseignements ainsi que le maintien en distanciel pour d'autres. De ce fait il est proposé au Comité Syndical de consentir à une réduction, un remboursement sur l'année 2020-2021 ou un avoir sur l'année tarifaire 2021-2022. Les propositions ci-après tendent à être le plus adaptées à chaque cas de figure en fonction des catégories de personne le plus impactées par la faisabilité et la quantité de cours dispensés en distanciel selon les propositions ci-dessous :

- Réduction tarifaire de 10% sur la facturation du 3eme trimestre 2020-2021 pour les élèves adultes et enfants en pratique instrumentale individuelle.
- Pour les adhérents inscrits dans l'enseignement Chorale symphonica adulte : un remboursement de 51€ sur la facture annuelle acquittée pour 2020-2021 d'un montant de 101.19€. Il leur est également proposé un avoir du même montant, 51€, pour 2021-2022 au cas où ils désirent se réinscrire au sein du CIOL.
- Pour les enfants inscrits uniquement en pratiques collectives dans l'enseignement « chorale enfant » : un remboursement total de la facture annuelle acquittée pour 2020-2021 d'un montant de 95€, soit 95€. Il leur est également proposé un avoir du même montant, 95€, pour 2021-2022 au cas où ils désirent se réinscrire au sein du CIOL.
- Pour les enfants inscrits uniquement en pratiques collectives dans l'enseignement « formation musicale » : un remboursement de 10€ sur la facture annuelle acquittée pour 2020-2021 d'un montant de 95€. Il leur est également proposé un avoir de 10€ pour 2021-2022 au cas où ils désirent se réinscrire au sein du CIOL.
- Pour l'adulte inscrit uniquement en pratiques collectives dans l'enseignement « MAO » et dont l'enseignement à distance n'a pas été rendu possible du fait de la reprise en présentiel des enfants de cette discipline : un remboursement total de la facture annuelle acquittée pour 2020-2021 d'un montant de 95€, soit 95€.

| TARIFS 2020-2021                                                                                                |                               |                                | Taux de réduction                                | TARIFS APRES APPLICATION DES 10% DE REDUCTION SUR 3EME TRIMESTRE 2020-21                                        |                               |                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Pratique instrumentale individuelle + pratiques collectives+ Solfège ENFANTS (-de 18 ans) / LYCEENS / ETUDIANTS | Tarifs au Trimestre résidents | Tarifs au Trimestre extérieurs |                                                  | Pratique instrumentale individuelle + pratiques collectives+ Solfège ENFANTS (-de 18 ans) / LYCEENS / ETUDIANTS | Tarifs au Trimestre résidents | Tarifs au Trimestre extérieurs |
| Tarif 1 : Quotient familial de 0 à 720 euros                                                                    | 102,28 €                      | 237,58 €                       | 10% de réduction sur le 3eme trimestre 2020-2021 | Tarif 1 : Quotient familial de 0 à 720 euros                                                                    | 92,05 €                       | 213,82 €                       |
| Tarif 2 : Quotient familial de 721 à 1000 euros                                                                 | 112,47 €                      |                                |                                                  | Tarif 2 : Quotient familial de 721 à 1000 euros                                                                 | 101,22 €                      |                                |
| Tarif 3 : Quotient familial de 1001 à 1150 euros                                                                | 122,82 €                      |                                |                                                  | Tarif 3 : Quotient familial de 1001 à 1150 euros                                                                | 110,54 €                      |                                |
| Tarif 4 : Quotient familial de 1151 à 1400 euros                                                                | 133,12 €                      |                                |                                                  | Tarif 4 : Quotient familial de 1151 à 1400 euros                                                                | 119,81 €                      |                                |
| Tarif 5 : Quotient familial de 1401 euros et au-delà                                                            | 146,12 €                      |                                |                                                  | Tarif 5 : Quotient familial de 1401 euros et au-delà                                                            | 131,51 €                      |                                |
| <b>ADULTES :</b>                                                                                                | 237,58 €                      | 266,18 €                       |                                                  | <b>ADULTES :</b>                                                                                                | 213,82 €                      | 239,56 €                       |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote à la majorité absolue des membres présents les réductions-remboursements et avoirs proposés.

## 5 – MODIFICATION DE LA PERIODICITE DES COTISATIONS ADHERENTS ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR EN CONSEQUENCE :

Suite à la réunion de concertation du Président et Vice(s)-Président(e)s du CIOL, il a été discuté la pertinence d'un changement dans la périodicité de facturation des cotisations pour les adhérents du CIOL, celle-ci était jusque-là trimestrielle. Le Président propose au Comité Syndical que cette dernière soit, dès l'année 2021-2022, semestrielle. Suivant le calendrier scolaire le premier semestre s'étalant de septembre à janvier et le second de février à juillet. La grille tarifaire serait modifiée en conséquence, reprenant les tarifs votés lors de la séance du comité syndical du vendredi 11 décembre 2020 (Délibération 2020-21) et les ajustant à une cotisation semestrielle :

| TARIFS 2021-2022 PAYABLES AU SEMESTRE                                                                                       |                              |                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Pratique instrumentale individuelle + pratiques collectives (sauf MAO) + Solfège ENFANTS (-de 18 ans) / LYCEENS / ETUDIANTS | Tarifs au semestre résidents | Tarifs au semestre extérieurs |
| Tarif 1 : Quotient familial de 0 à 720 euros                                                                                | 156,48 €                     | 374,17 €                      |
| Tarif 2 : Quotient familial de 721 à 1000 euros                                                                             | 172,06 €                     |                               |
| Tarif 3 : Quotient familial de 1001 à 1150 euros                                                                            | 187,90 €                     |                               |
| Tarif 4 : Quotient familial de 1151 à 1400 euros                                                                            | 207,66 €                     |                               |
| Tarif 5 : Quotient familial de 1401 euros et au-delà                                                                        | 227,94 €                     |                               |
| <b>ADULTES :</b>                                                                                                            | 370,62 €                     | 419,22 €                      |

| Cours collectifs de pratique instrumentale + solfège*                                                    | Tarifs au semestre résidents + extérieurs |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| <b>COURS DE PRATIQUE INSTRUMENTALE</b><br>(même instrument, de 4 à 6 personnes – 16-25 ans et étudiants) | 109,78 €                                  |
| <b>COURS DE PRATIQUE INSTRUMENTALE</b><br>(même instrument, de 4 à 6 personnes – Adultes)                | 181,86 €                                  |

\*instruments en fonction de la demande et des contraintes de l'instrument (pas de piano)

| JARDIN & EVEIL MUSICAL - résidents & extérieurs                                                                                      | Tarif à l'année |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| JARDIN MUSICAL 1ère - 2ème année : petite et grande section de maternelle<br>EVEIL MUSICAL 1ère et 2ème année : grande section et CP | 85 €            |

| Pratiques Collectives seules - résidents & extérieurs                                                   | Tarifs à l'année |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Chorale Adulte Symphonia                                                                                | 103,21 €         |
| Solfège / Orchestre / Ensembles / Chorale enfant<br>MAO (en frais supplémentaires pour instrumentistes) | 95,00 €          |

|                                              |                     |
|----------------------------------------------|---------------------|
| LOCATION INSTRUMENT                          | 56,38 € / semestre  |
| Participation aux stages pour les extérieurs | 15 € / demi-journée |

Il convient de modifier le Règlement Intérieur du CIOL en conséquence.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la décision de passer à une cotisation semestrielle pour les adhérents du CIOL et la modification du règlement intérieur du CIOL en conséquence.

## 6 – ADMISSION DE TITRE EN NON-VALEUR :

Le Président indique au Comité Syndical que malgré les diligences et poursuites réglementaires, la Trésorerie Principale de Limoges Banlieue et Amendes n'a pu encaisser le titre de recette émis à l'encontre d'une famille concernant des frais d'adhésion aux cours du CIOL, pour l'année 2017, pour la somme de 0.20 euros.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical :

- d'accepter en non-valeur ce titre pour un montant de 0.20 euros,
- d'inscrire la somme nécessaire au budget principal du CIOL.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la décision d'accepter en non-valeur ce titre pour un montant de 0.20 euros et d'inscrire la somme nécessaire au budget principal du CIOL

## QUESTIONS DIVERSES :

Prolongation des cours du 07 au 09 juillet : Suite à la réunion de rencontre élu.e.s / professeurs du 30 avril dernier et suite à l'impact sur les enseignements du CIOL de la crise sanitaire, il est proposé de prolonger les cours du CIOL jusqu'au 09 juillet inclus. Il convient ainsi de faire des avenants de prolongation de contrats pour les CDD. Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition et les avenants inhérents à cette dernière.

Propositions de modification de certains enseignements du CIOL (Annexe 2) : Des modifications dans les enseignements du CIOL sont présentées et proposées au Comité Syndical qui les adoptent. Elles

sont synthétisées dans le tableau en annexe 2 du présent procès-verbal. La réunion de rentrée des professeurs du CIOL ainsi que les réunions parents-professeurs auront lieu la semaine du 1<sup>er</sup> septembre. Le début des cours Instrumentaux – Eveil et Jardin musical – Solfège – Chorale symphonica du CIOL pour 2021-2022 sera ramené au 06 septembre 2021. La reprise des pratiques collectives se fera quant à elle à partir du 13 septembre 2021.

Prévision d'une date pour une réunion du CS mois d'août pour la délibération des contrats CDD et heures professeurs : Afin d'ajuster au mieux les contrats pour le CDD à la rentrée prochaine il convient de réunir le Comité Syndical à la fin août lorsque les inscriptions seront achevées, cette réunion devra statuer en délibérant sur les heures des CDD. La réunion du CS 2021-03 est fixée au 25/08/2021 à 18h00 au siège social du CIOL.

Point RH : Demandes d'augmentation des heures de titulaire (1h00) de Maëlle Bousquet et revalorisation d'échelon des CDI de Ludovic Nagy et Christine Leveque. Ce sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Syndical le 25 août 2021.

Don d'une Batterie Staga complète par M. Wurtz Daniel de Bosmie.

Point sur la fête de la musique et représentation du CIOL :

- Le Directeur fait un point sur les interventions du CIOL à la fête de la musique créneaux 18h00 – 19h00 : à 25 juin à Condat pour la fête du Solstice d'été.
- Interventions musicales dans les 3 communes la dernière semaine de cours sur le créneaux horaire 18h30-20h00 : le 05 juillet à Bosmie – Parc du Boucheron / le 07 juillet à Isle – Place Laucournet / le 08 juillet à Condat – Parvis du Bateau Livre. Il sera fait un point sur la faisabilité de ces concerts au regard des mesures sanitaires à adoptées lors de représentations. Afin de pouvoir accueillir du public en station assise il convient de limiter les places.
- Présentations d'instruments dans les écoles des 3 communes :

Isle : Ecole primaire le 17 /06 (classique) & 18/06 (Batterie-Basse) de 9h à 11h

Condat : Ecole primaire le 24/06 (classique) & 25/06 (Batterie-Basse) de 9h à 11h

Bosmie : Ecole primaire le 21/06 (A confirmer) 3 groupes de 45 mns pour tous les instruments

En prévision d'une future réunion entre professeurs et élus, Mmes Emilie Rabeteau, vice-Présidente, et Cécile Fadat propose qu'un ordre du jour soit instauré. Le Président est d'accord avec cette proposition.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00**

La secrétaire de séance, Aline COUDERT



Le Président, Gilles BEGOUT



